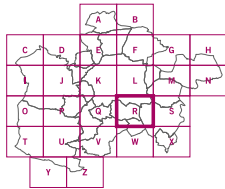


5.1 DOCUMENTS GRAPHIQUES

PLANCHE R
A0 / 1:5000



PLUI APPROUVÉ LE 19 DÉCEMBRE 2025

— Limites communales

ZONAGE

— Limites de zones
— Limites de règles thématiques (Cf. plans thématiques)

UC	Zones urbaines de centres-bourgs et tissus anciens	A	Zones agricoles
UG	Zones urbaines globales	A1	Zones agricoles de proximité
UGP	Secteurs de projet	A2	Zones agricoles paysannes
UGG	Unités de cibles-jardins	N	Zones naturelles
UE	Zones urbaines dédiées aux activités économiques et grands équipements	N1	Zones naturelles de proximité
UEP	Secteurs de projet	N2	Zones naturelles spécifiques
UV	Zones urbaines vertes		
AUG / 2AU	Zones à urbaniser résidentielles de proximité		
AUE	Zones à urbaniser à vocation économique ou d'équipement		

Secteurs spécifiques en zones agricoles ou naturelles :

A	Activités	N1	Habitat léger
C	Centres	J	Jardins
CH	Camping et loisirs	L	Loisirs
E	Equipements	PH	Photovoltaïques
BY	Gens du voyage	V	Véhicules ou arborables

PATRIMOINE

Bât remarquable	Flot d'alignement
Bât remarquable / petit patrimoine	Patrimoine géologique
Bât remarquable / mur	
Ensemble urbain	
Site témoin	

PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

Espace Bois Classé (EBC)	Espace d'intérêt Paysager et Écologique (EIPE)
Arbre isolé remarquable	EIPE - Boisement
Continuité de nature à préserver	EIPE - Espace Vert
Continuité de nature à créer	EIPE - Cœur d'îlot
Zones et milieux humides	EIPE - Terrain et jardin cultivé

PROJETS URBAINS ET AMÉNAGEMENTS

Emplacement réservé
Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
Liminaire de protection des commerces
Liminaire de protection des rez-de-chaussée actifs
Marge de recul

MAÎTRISE DE L'URBANISATION EN ZONES A ET N

Secteur de taille et de capacité limitées (STECAL)
Bâtiment pouvant changer de destination

